Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Séance ordinaire du 13 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 13 août 2024 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents : messieurs André Thibodeau, Julien Fournier et Nicolas Paris-Lafrance ainsi que mesdames Marie V. Laporte, Catherine Belleau-Arsenault ainsi que Geneviève Bergeron, tous conseiller et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffièretrésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il donne les consignes d'usages.

08-24-119 1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur André Thibodeau Appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.01 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2024

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

- **3.2** Autorisation participation Colloque de zone Direction générale
- **3.3** Convention financière pour le PRACIM Signataire
- 3.4 Demande de partenariat Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Adoption du rapport annuel d'activités 2023 dans le cadre du schéma de couverture de risque de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

6.1 Autorisation dépôt demande d'aide financière – programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement – Année 4 et 5

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Demande d'appui, Projet de conservation de l'habitat de la Salamandre pourpre

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- **8.1** Nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement
- **8.2** Mandat professionnel travaux d'alimentation et de traitement d'eau potable Louis Bourque, ingénieur
- **8.3** Mandat Inneo Environnement CA d'autorisation pour l'eau potable au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- **8.4** Mandat R. Beaumont & Fils Raccordement du puits

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

9	IOI	SIRS	FT	CU	ITI	IRFS
J.	LUI	21112		LU		ハトコ

9.1

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 10.1 Modification date du conseil de septembre
- 10.2
- 10.3
- 10.4
- 10.5

11. SUIVI CONSEIL PRÉCÉDENT

- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

08-24-120 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 3 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procèsverbal du 3 juillet 2024 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

08-24-121 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **338 904.83 \$**.

Un paiement sera enlevé des comptes pour retenir le chèque de M. Benoit Blais pour le travail de fauchage-débroussaillage effectué qui ne satisfait pas les élus. Des démarches seront prises pour connaître nos recours.

ADOPTÉE

08-24-122 3.2 AUTORISATION PARTICIPATION COLLOQUE DE ZONE – DIRECTION GÉNÉRALE

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu d'autoriser madame Chantal Baril, directrice générale, d'assister au colloque de zone de son association qui aura lieu le 17 octobre au Complexe 55 de Bécancour pour un montant de 143.75 \$ pour une journée de mise à jour municipale.

ADOPTÉE

08-24-123 3.3 CONVENTION FINANCIÈRE POUR LE PRACIM – SIGNATAIRE

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu de nommer monsieur Christian Massé signataire de la convention financière dans le cadre du PRACIM.

ADOPTÉE

08-24-124 3.4 DEMANDE DE PARTENARIAT – TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'appui de la *Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska;*

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour aider à l'organisation de la Journée internationale des personnes aînées de la MRC d'Arthabaska qui se tiendra le 1^{er} octobre 2024 à la Salle du Canton de Warwick et qui accueillera madame Claudette Dion comme artiste invitée;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée est d'un montant de 50 \$ et permettra la publication de notre logo sur la publicité avec les différents partenaires. De plus, 2 billets d'une valeur de 20 \$ chacun seront achetés et offerts à 2 bénévoles du comité MADA afin d'assister à des conférences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu de contribuer d'un montant de 50 \$ pour l'organisation de la Journée internationale des personnes aînées de la MRC d'Arthabaska ainsi que l'achat de 2 billets pour 40 \$.

ADOPTÉE

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

08-24-125 5.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport de Chantal Baril, directrice générale, relatif au rapport annuel d'activités 2023 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Nicolas Paris-Lafrance appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester approuve le rapport annuel d'activités 2023 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

- 6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
- 08-24-126 6.1 AUTORISATION DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT ANNÉE 4 ET 5

<u>X</u>	Volet Redressement – Sécurisation
	Volet Soutien

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Titre du projet : Travaux de réfection – Année 4

Numéro de résolution : 08-24-126

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la

responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme, et s'engagent à les

respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à

l'aide financière:

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre

d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris

connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10

des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester choisit d'établir la

source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

X l'estimation détaillée du coût des travaux

_ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)

130

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

____ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Chantal Baril représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de madame Geneviève Bergeron, appuyée par monsieur Julien Fournier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Hélène-de-Chester autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Chantal Baril est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

08-24-127 7.1 DEMANDE D'APPUI – PROJET DE CONSERVATION DE L'HABITAT DE LA SALAMANDRE POURPRE

CONSIDÉRANT QUE la salamandre pourpre est une espèce menacée (en vertu de la Loi sur les espèces en péril) qui se trouve dans les ruisseaux montagneux à eau claire et à fond rocheux des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des ruisseaux occupés par la salamandre pourpre comme nos voisins de Chesterville et Saint-Ferdinand et que les inventaires permettront également de répertorier les menaces aux salamandres pourpres;

CONSIDÉRANQ QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester souhaite offrir son appui au projet du CRECQ et de COPERNIC pour la conservation et la restauration de l'habitat de la salamandre pourpre dans le cadre du Programme

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

de Faune en danger, de la Fondation de la Faune du Québec et du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril d'Environnement et changement climatique Canada;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'étendra de 2025 à 2027 et que la Municipalité sera rencontrée avec les résultats et les opportunités de conservation et de restauration seront présentées lors d'une séance de conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'appuyer le projet du CRECQ et de COPERNIC pour la conservation et la restauration de l'habitat de la salamandre pourpre. Une lettre leur sera envoyée sous peu.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE nous avons un contrat d'entente de fourniture de services en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement, a accepté un nouveau poste à la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE,

Le nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement fourni par la MRC d'Arthabaska sera M. Édouard Beaurivage. Le fonctionnement demeurera le même et il sera disponible à venir à nos bureaux sur rendez-vous.

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

08-24-128 8.2 MANDAT PROFESSIONNEL TRAVAUX D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – LOUIS BOURQUE, INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT QUE les analyses d'eau du futur puits pour l'hôtel de ville comprend de la dureté, du manganèse et de l'uranium en concentration supérieure aux normes ou aux recommandations, ce qui oblige la mise en place d'Équipements de traitement d'eau pour la rendre potable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traitement d'eau devront préalablement être autorisés par le ministère de l'Environnement (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services prévoit toutes les activités nécessaires que ce soit pour l'analyse des données, l'analyse des équipements requis, coordination avec les autres disciplines, les plans et devis, coordination avec Innéo Environnement pour le dépôt de la demande d'autorisation, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu de mandater monsieur Louis Bourque, ingénieur chez LB Génie-conseil pour un montant de 7 250 \$ avant les taxes applicables pour procéder aux études nécessaires pour déterminer les systèmes de traitement nécessaire afin de rendre l'eau potable.

ADOPTÉE

08-24-129 8.3 MANDAT INNEO ENVIRONNEMENT – CA D'AUTORISATION POUR L'EAU POTABLE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

CONSIDÉRANT QUE nous devons déposer une demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE afin d'effectuer un prélèvement d'eau potable et de mettre en place un système de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'Innéo Environnement consiste à la préparation et la soumission de la demande d'autorisation auprès du ministère de L'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu de l'article 22 de la LQE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance de mandater Innéo Environnement de faire le dépôt de la demande d'autorisation au MELCCFP avec un estimé de montant de 5 000 \$ dont un acompte de 50 % est nécessaire avant le début du mandat.

ADOPTÉE

08-24-130 8.4 MANDAT R. BEAUMONT & FILS – RACCORDEMENT DU PUITS

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Geneviève Bergeron de mandater R. Beaumont & Fils, puisatier, à venir faire le raccordement du tuyau et du fil électrique pour connecter le puits au futur hôtel de ville pour un montant de 936.00 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURES

9.1 Fête du village le 24 août prochain, invitation à toute la population

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

	10.01 10.02 10.03 10.04 10.05	Changement de date séance du conseil du 4 pour	le 3 septembre.			
	11.	SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT				
	12.	PÉRIODE DE QUESTIONS				
	13.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE				
		L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Thibodea appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance à 19 h 55 que la séance soit levée.				
			ADOPTÉE			
(S) SIGNÉ			(S) SIGNÉ			
Christian Massé			Chantal Baril			
Maire			Directrice générale et			
			greffière-trésorière			

08-24-130

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Procès-verbal des délibérations du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 3 septembre 2024

